

MÉMOIRE

DRAGAGE IOC

DENIS BOUCHARD

177-5, rue Révillon
Sept-Îles (Québec)
G4R 3R3

Sept-Îles, le 9 avril 2015

- Absence de gestion intégrée de la prévention dans la baie de Sept-Îles.

Pour moi, la gestion des déblais de dragage des quais No1 et No 2 de IOC reflète bien la problématique de la contamination de l'ensemble de la baie de Sept-Îles due au manque de prévention des valeurs guides et l'absence d'une réelle intégration de l'effet cumulatif. De ce fait, il y a dégradation de la baie de Sept-Îles donc de la zone restreinte qui se poursuivra. Cependant une gestion intégrée de la prévention de la part du MDDELCC avec le port de Sept-Îles et une réelle transparence à la population pourrait arrêter le cycle de la contamination.

Explications sommaires : " La gestion des sédiments au Québec se fait dans trois contextes distincts, soit la prévention de la contamination des sédiments, la gestion des déblais de dragage et la restauration de sites aquatiques contaminés. (...) L'ensemble de ces critères constitue un outil de dépistage qui permet d'évaluer le degré de contamination des sédiments. Utilisés conjointement avec les teneurs naturelles, ces critères peuvent prévenir la contamination de sites qui sont vulnérables à un apport de contaminants d'origine anthropique. (...) Lorsque la concentration d'une ou de plusieurs substances est supérieure à la CSE (classe 3), la probabilité d'observer des effets néfastes sur les organismes benthiques augmente avec les concentrations mesurées. Si la concentration mesurée dépasse également les teneurs naturelles ou les teneurs ambiantes, les sources de contaminants doivent être recherchées, et au besoin, des démarches doivent être entreprises auprès des responsables, afin de mettre en place les mesures nécessaires pour limiter la contamination. Pour éviter un nouvel apport de contaminants, des restrictions supplémentaires peuvent être imposées à toute nouvelle installation dont les rejets risquent d'entraîner une augmentation des concentrations au-delà de la CSE ou au-delà des teneurs naturelles dans les zones d'accumulation en aval, et parfois même en amont, des rejets." (Critères pour l'évaluation de la qualité des sédiments au Québec, 2007).

La prévention n'a jamais été faite historiquement pour définir la ou les source(s) de la contamination qui entraîne des dépassements de CSE pour les sédiments dans la baie de Sept-Îles. Aucune valeur guide pour les sédiments n'a été définie pour une ou des source(s) potentiellement élevée de contamination anthropique comme le fer (IOC, Mine Arnaud, quai multiusagers, etc.,) dans la dite baie.

Pour ce qui est de l'effet cumulatif ça me donne la perception que les conséquences appréhendées pour les autorités comme le MDDELCC et le port de Sept-Îles sont mineures, donc pas pris en compte

sérieusement dans la prévention en ce qui concerne la baie de Sept-Îles donc la zone restreinte tant que cela ne devient réel. Rappelons-nous que IOC a confirmé à la séance du BAPE du 18 mars 2015, qu'il contribue à la contamination en fer dans la baie et les milieux environnants. Et pourtant, il n'y a pas de critère de qualité des sédiments pour le fer au Québec, pas de valeur naturelle pour la baie, donc comment calculer l'effet cumulatif et la restauration.

- Suggestions pour une gestion intégrée de la prévention :

* Appliquez le guide des critères pour l'évaluation de la qualité des sédiments au Québec pour la prévention. Exemple : quand le ou les critère(s) pour la qualité des sédiments est plus haut que CSE et la teneur naturelle, savoir d'où vient la ou les source(s) de contaminant(s) pour limiter la où les source(s) ou l'arrêter.

* Avoir des valeurs guides pour les substances ou la ou les source(s) anthropique sont importantes ou appréhendées dans la baie. Exemple : valeur guide pour les sédiments, le fer 20 000 mg/kg, sources réelles et appréhendées (IOC, Mine Arnaud, quai multi-usagers, etc.). Valeur guide pour les sédiments C10 à C50, sources réelles et appréhendées; déversement, contamination de la nappe phréatique résurgence potentielle, transbordement de produit pétrolier, Alouette, etc...). Valeur guide pour les sédiments du soufre total, sources réelles et appréhendées; transbordement de produit pétrolier existant et à venir, etc... Valeur guide pour les sédiments pour le manganèse, sources réelles et appréhendées; IOC, Mine Arnaud, quai multiusagers, etc.,

* Que le promoteur mesure les MES dans la zone de dragage et au site de rejet.

* Que la nappe phréatique soit mieux protégée dans les milieux industriels de la baie donc de la zone restreinte. Exemple: sur le site de transbordement de IOC le bassin de rétention où va tous les effluents du site n'a pas de membrane protectrice contre la percolation dans la nappe phréatique; n'oublions pas que nous sommes dans un milieu sablonneux. Comme le dit le promoteur à la séance du BAPE il y a

percolation donc contamination potentielle de la nappe phréatique.

* Que les teneurs naturelles soient définies dans la baie de Sept-Îles y incluant la zone restreinte.

* Que les effets cumulatifs soient inclus dans la gestion intégrée de la prévention.

* Colonne d'eau dépassements CPVA pour le plomb, cuivre et l'argent, nous ne savons pas d'où vient la contamination.

* Une réelle transparence à la population de tous les intervenants dans la baie de Sept-Îles, ce qui n'est pas le cas.

Merci de votre attention.